



✉ monicasemedo@gmx.net | ☎ +352621410092 | 🔗 [LinkedIn](#) | 🌐 www.monicasemedo.lu

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le 12 février 2025

L'Union européenne reconnaît la violation flagrante de mes droits de la défense. Les sanctions à mon égard sont annulées.

À l'attention de la presse,

Le Tribunal de l'union européenne, dans son arrêt de ce jour ([CURIA - Documents](#)) a annulé les sanctions prises à mon encontre par le Parlement européen en estimant que mes droits de la défense avaient été gravement violés par cette institution, pourtant garante des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne.

Aujourd'hui marque la fin d'un parcours juridique de quatre ans de souffrance face à des accusations injustes et à un véritable acharnement à mon égard du Comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés au Parlement. Les agissements de ce comité sont à juste titre sévèrement condamnés par le Tribunal.

J'ai engagé cette procédure en raison de ma conviction profonde en la justice et en les droits consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne — des droits qui doivent s'appliquer à toutes et à tous, y compris aux représentants élus, et qui doivent aussi être respectés au sein même des institutions chargées de les défendre.

Au cœur de mon affaire se trouve l'article 48 de la Charte, qui garantit le droit à la défense:

« Le respect des droits de la défense de toute personne accusée est garanti. »

J'ai engagé cette procédure car je considère que le Parlement européen m'a dénié ce droit — celui de me défendre pleinement, équitablement, et avec l'assistance juridique nécessaire.

Lors de la procédure le Parlement m'a refusé le droit d'être accompagnée d'un avocat. Il m'a refusé l'accès complet aux éléments de preuve utilisés contre moi. Le comité consultatif a ignoré mes observations.

Parallèlement, des rumeurs non vérifiées ont été considérées comme des faits, et je n'ai jamais eu la possibilité d'être entendue en présence de mon avocat.

Plus grave encore: j'ai été réduite au silence, tandis que les accusations étaient continuellement relayées dans la presse. L'administration du Parlement européen m'a formellement avertie — par e-mail et par courrier officiel — que je n'étais pas autorisée à

m'exprimer publiquement sur les faits. Je n'avais rien à cacher — tout ce que je demandais, c'était la transparence.

Je suis soulagée et fière que la Cour ait reconnu ce que j'ai toujours défendu : les droits fondamentaux doivent être respectés au sein même des institutions européennes — pas seulement proclamés à l'extérieur.

Au Parlement, à la Présidente Metsola, je tends maintenant la main. J'offre mon soutien pour réformer ces procédures — avec des formations pour les nouveaux députés, une clarification des responsabilités, et des garanties pour que chacun, personnel ou élu, soit traité avec équité et dignité.

Mon objectif n'a jamais été de combattre l'institution, mais de me battre pour elle — pour mettre en lumière des procédures qui doivent être réformées de toute urgence.

J'ai beaucoup de respect pour la Présidente Roberta Metsola et son engagement en faveur des valeurs de l'Union européenne. Je l'invite sincèrement à un échange personnel. Je serais honorée de contribuer à l'amélioration des procédures internes — notamment en accompagnant les nouveaux députés, en clarifiant les rôles, et en renforçant les garanties.

A tire personnel, j'ai payé très cher les errements du Comité Consultatif et ensuite des services du parlement européen qui m'ont littéralement bâillonné. Il est évident que les campagnes de presse, basées sur des fuites de ce Comité et conjugués avec les violations des droits de la défense que j'ai subies ont nuit à mon travail de députée européenne et empêché ma réélection.

Je vais envisager avec mon avocat la question de la réparation de ce préjudice.

Le Parlement européen doit devenir un meilleur lieu de travail — un lieu où les droits de chacun sont respectés, où la confiance est protégée, et où la dignité est préservée.

Ma dignité et mon honneur ont été irrémédiablement bafoués même si aujourd'hui l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne me restitue un peu de cette dignité.

Monica Semedo

Ancienne députée européenne